Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241202-2024-210-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/12/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 02 DECEMBRE 2024

RESSOURCES
COMMANDE PUBLIQUE

Approbation et autorisation de signature du marché n°2024/49 relatif aux contrôles de conformité des installations existantes dans le cadre de mutations immobilières et diagnostics ponctuels

N°BC2024-210

Nombre de membres en exercice	**25**
Nombre de présents	**19**
Nombre de pouvoirs	**1**
Votants	**20**
Secrétaire de séance : Sébastien LEROUX	

L'an 2024, le 02 décembre à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 26 novembre 2024, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE LES RIBOUTS), Talal ABDELKADER (DREUX), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY).

Étaient excusés :
Loïc BARBIER (BREZOLLES), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Pierre SANIER (BU), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN).

Pouvoir :
Jean-Louis RAFFIN donne pouvoir à Gérard SOURISSEAU.

Il a été exposé,

Dans le cadre de sa compétence en matière d'assainissement non collectif, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux recourt à un prestataire pour réaliser les contrôles de conformité des installations existantes en cas de mutations immobilières ainsi que pour réaliser les diagnostics ponctuels sur les 81 communes de son territoire, via un accord-cadre à bons de commande.

Cet accord-cadre ayant expiré, une nouvelle consultation a été effectuée le 26 juin 2024 sous la forme d'une procédure formalisée de type appel d'offres ouvert.

Les prestations donnent ainsi lieu à la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande passé selon les modalités des articles R. 2162-1 à R. 2162-4 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du code de la commande publique, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de commande de 170 000 € HT.

L'accord-cadre sera conclu pour une durée d'un (1) an, à compter de la réception du premier bon de commande, et reconductible tacitement trois (3) fois par période de douze (12) mois.

À l'issue de la consultation 2 offres ont été réceptionnées.

La Commission d'appel d'offres (CAO) réunie le 14 octobre 2024 a attribué le marché à la SOCIETE NOUVELLE D'EXPLOITATION QUANTITEC.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;
VU le code de la commande publique ;
VU le 3° de la délibération n°2021-75 du conseil communautaire du 12 avril 2021, tel que modifié par la délibération n°CC2023-078 du conseil communautaire du 22 mai 2023 attribuant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire en matière de marchés publics de fournitures et services qui relèvent de la compétence d'attribution de la Commission d'appel d'offres telle que définie à L.1414-2 du code général des collectivités territoriales ;
VU le PV de la CAO réunie le 14 octobre 2024.
VU le rapport d'analyse des offres ;
VU le projet de marché consultable.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE ET AUTORISE la signature du marché n°2024/49 relatif aux contrôles de conformité des installations existantes dans le cadre de mutations immobilières et de diagnostics ponctuels, sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, avec la SOCIETE NOUVELLE D'EXPLOITATION QUANTITEC, conclu sous la forme d'un accord-cadre sans minimum et pour un montant maximum annuel de commande de 170 000,00 € HT, et pour une durée d'un (1) an reconductible tacitement trois (3) fois par période de douze (12) mois.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 13/12/2024

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 13/12/2024

Gérard SOURISSEAU
Président

Sébastien LEROUX
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.